

les Échos de Choisel



■ page 6

PLU :
Clôture de
l'enquête
publique

■ page 8

Entretien
avec
Jacques
Pelletier

■ page 16

L'inter-
hameaux
2016

Agenda

► JANVIER

jeudi 19
Repas des Aînés

samedi 21
Soirée Karaoké

► FÉVRIER

samedi 25
Concert Trio VIP a capella

► MARS

samedi 4
Carnaval des enfants

samedi 11
Soirée Rock

jeudi 16
Goûter des aînés

samedi 25
Invitation des Choiséliens
à Breteuil

dimanche 26
Marché de Pâques

► AVRIL

vendredi 21
Soirée jeux de société

vendredi 28
Soirée jeunes

► MAI

lundi 8
Brocante de Choisel

samedi 20
Soirée Casino

samedi 27
Musique au lavoir

► JUIN

samedi 10
Fête des Voisins

samedi 24
Fête de la Saint-Jean

► JUILLET
samedi 1^{er}
Soirée US

Votre mairie

1 route de la Grange aux Moines
78460 Choisel

tel : 01 30 52 42 15

fax : 01 30 47 16 56

✉ mairie.choisel@wanadoo.fr



Ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h

Mercredi de 14 h à 17 h

www.choisel-commune.fr

Flashez pour un accès direct au site de la commune
à partir de votre smartphone.



Retrouvez-nous aussi sur Facebook

<https://m.facebook.com/Mairie-de-Choisel-788977187904130/>



Communication par email :

Afin de recevoir directement et plus rapidement des flashs d'information
et autres invitations de la Mairie, nous vous remercions de transmettre
votre adresse électronique par mail à :

✉ mairie.choisel@wanadoo.fr

LES ÉCHOS DE CHOISEL #57 - Bulletin municipal de Choisel

Directeur de la publication : Alain Seigneur

Coordination : Frédéric Julhes

Rédaction : Jean-Yves Caron et la Commission Communication

Photos : Frédéric Julhes, Jean-Yves Caron, Florent Boissel, Véronique
Manouvrier, Lyziane Giroud.

*La photo de couverture a été réalisée au Château de Breteuil par Frédéric
Julhes.*

Conception graphique : effet-immédiat.com

Vous souhaitez participer à la rédaction du prochain numéro des
Échos ? Envoyez vos idées, articles, photos, suggestions à :

✉ echos@choisel.fr

Choisel est une commune du
Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



sommaire

4 Informations municipales

État civil et nouveaux arrivants
Conseils municipaux
Feuille d'impôts

6 PLU

Bilan de l'enquête publique

8 Entretien avec ...

Jacques Pelletier

10 Florent, l'Ami des Jardins

Les déchets verts

11 Pour ou contre

Les abris à insectes

12 Vie sociale

Goûter des Aînés
Nouveaux arrivants et 6^e
Aménagement du terrain
Activités TAP & Ados
Noël à Breteuil
Inter-hameaux
Week-end Patrimoine
La Maison d'Ingrid
Murder Party
Cérémonie 11 novembre
ALC de Chevreuse
Trio VIP
Le Foyer Rural

26 Infos locales

THD
Éco-mobilité
Atelier de Lyziane

30 Du Business à Choisel

Boronat, graphiste

32 Urgence



UN SACRÉ NUMÉRO !

Une année 2016 assez incroyable se termine alors

que nous bouclons ce nouveau numéro des Echos ; les peuples de grandes nations (US, Grande-Bretagne...) ont pris cette année des positions bien surprenantes, en tout cas complètement inattendues.

Et à Choisel, quoi de neuf ? Stabilité, environnement agréable, calme et sérénité y règnent apparemment sans partage...

Pourtant, à y regarder de plus près, **cela bouge**, des événements d'un fort retentissement (plutôt local, c'est vrai...) et quelques surprises ont aussi accompagné cette fin d'année. Regardons ensemble le sommaire de notre journal pour nous en faire une petite idée.

Cela bouge tout d'abord sur un sujet très sérieux et qui nous concerne tous, **les impôts locaux** prélevés cet automne ! Plusieurs décisions au niveau national impactent fortement notre commune. Comment parvient-elle à **limiter l'augmentation des taxes locales** ? Le sujet est important et notre Maire, Alain Seigneur, nous l'explique.

Et puis notre Communauté de Communes (la CCHVC) a **inauguré en octobre 2016 le service d'écomobilité partagée**, une première dans une interco rurale, saluée par le prix de l'AVERE (prix national) ce mois-ci. C'était l'occasion de demander au **Président de la CCHVC, Jacques Pelletier**, de nous dire où il en est dans notre « **Entretien avec...** » ; il y répond sans langue de bois (aucun risque avec lui) à nos questions, souvent « directes ».

Autre dossier à suivre, le PLU : l'enquête publique est terminée et notre adjoint à l'urbanisme nous fait la synthèse de vos retours dans un article au titre évocateur : « **un PLU... pour quoi faire ?** ».

Du côté de la Vie Sociale aussi Choisel bouge, avec des événements de premier plan. Ainsi, nous revenons sur la **très belle victoire d'Herbouvilliers aux Inter-Hameaux 2016**. Qui l'aurait dit ? Les habitants d'« Herbou » sans aucun doute mais pas ceux de La Ferté ni du Village, qui viendront pour sûr rediscuter tout cela en 2017 ! Autre événement inattendu : **notre école a ré-ouvert le temps d'un week-end** (celui du Patrimoine) et, vous le verrez dans le reportage, c'était comme si elle n'avait jamais été fermée.

Des voyages temporels à Choisel ? Pas seulement ! Puisque **nous sommes aussi allés en Russie, en Irlande, en Orient** avec la Maison d'Ingrid et **au bord de la mer** avec le Foyer Rural. Sans oublier la **Murder Party** de novembre 2016 : une **nuît incroyable**, organisée par l'AAEC et l'ALC, et que les nombreux participants ne sont pas près d'oublier.

Nous avons même fait bouger le THD (probablement le domaine le plus statique depuis 10 ans) en cette fin d'année ! Le planning des MED est paru en octobre et nous sommes l'une des communes prioritaires.

Enfin, à y regarder de plus près, vous verrez que les rubriques classiques (**jardin, pour et contre, page business...**) et la nouvelle rubrique « **l'Atelier de Lyziane** » vous réservent aussi leur part de surprises.

Alors oui, cette année 2016, à Choisel comme ailleurs, fut un sacré numéro.

Nous vous souhaitons à tous une bonne lecture et une excellente année 2017 !

Frédéric Julhes et la commission Communication de Choisel

Conseils municipaux



Nous présentons ici des synthèses des conseils municipaux afin d'en faciliter l'approche.

Les comptes rendus détaillés (et officiels) sont toujours consultables en mairie, sur les panneaux d'affichage municipaux ou sur le site de la commune « www.choisel-commune.fr ».

Par ailleurs, sachez que nous accueillons toujours avec plaisir et intérêt le public lors du Conseil Municipal. Nous vous encourageons à y assister, un temps de parole vous est réservé en fin de Conseil.

Les Conseils sont annoncés par avance sur le site de la mairie et sur sa page Facebook ; nous vous rappelons que ces réunions sont publiques et pleines d'enseignement pour vous et également pour vos enfants, pensez-y...

Conseil Municipal du 13 septembre 2016

- ▶ Le remboursement ou la participation à l'obtention de la carte jeune est renouvelé pour l'année scolaire. Elle permet aux Choiseiliens de 0 à 21 ans de participer à des activités socioculturelles et/ou sportives.
- ▶ La commune contribuera pour un montant de 335 € à la cellule d'animation des contrats de bassin « Yvette amont » en réponse à l'appel du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- ▶ La commune refuse la proposition du syndicat des transports d'Ile de France de prendre la responsabilité en matière de transports scolaires. Les inscriptions se feront toujours auprès des cars de Versailles.
- ▶ Le rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) est consultable en mairie. Il traite entre autres du travail effectué en vue de la prévention des inondations, du prix et de la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- ▶ Le rapport annuel établi par le syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA) est consultable en mairie.
- ▶ Une subvention complémentaire de 430 € est attribuée à l'association « Association pour l'Accueil des Enfants à Choisel » pour compléter la formation de son animatrice.
- ▶ Une subvention complémentaire de 1200 € est attribuée au foyer rural de Choisel (participation à l'inter-hameaux).
- ▶ Une subvention de 650 € est attribuée à l'association « la maison d'Ingrid » (participation à l'inter-hameaux).
- ▶ La commune a bénéficié d'une subvention du département de 142 969 € dans le cadre de son programme de voirie.

État civil et Nouveaux arrivants

Décès

Monsieur Alfred David MOHARIC le 14 novembre 2016

Mariages

Madame Jessica Ann KIMBLEY et Monsieur Anthony FROT le 26 mai 2016

Naissances

Noélyne, Rita, Alcina POLETTE le 31 juillet 2016 à Rambouillet
 Sophia, Marie ALCATRAO le 25 octobre 2016 à Rueil Malmaison
 Lina, Zoulikha, Edwige KREDER le 12 décembre 2016 à Clamart

Nouveaux habitants

Madame Valérie BOISNARD

À propos des Impôts Locaux

Comme tous les administrés, vous avez été surpris, voire en colère, en recevant les avis de l'imposition locale. L'augmentation constatée demande quelques explications.

La Taxe Foncière est égale au revenu cadastral fixé par les services de l'état multiplié par les taux fixés par diverses collectivités. Elle est collectée par le Trésor Public aux profits de celles-ci. Sur la somme qui vous est demandée, 27,5% reviennent seulement à la commune, 4,2% à l'Intercommunalité, 3% aux syndicats intercommunaux (SIVOM, SIAHVV, ...), 38% au Département, 21% à la collecte et au traitement des Ordures Ménagères et 6,3% de divers.

L'augmentation de ce prélèvement est essentiellement liée à l'impôt levé par le Conseil Départemental (+66% hors inflation). Son président, Pierre BÉDIER, justifie cette augmentation par une perte des aides de l'État de 132 M€, un prélèvement en faveur des Départements dits défavorisés de 26 M€ et un accroissement des dépenses sociales obligatoires (RSA, handicap, perte d'autonomie,...) de 38 M€, soit un manque budgétaire de 196 M€ en deux ans. Malgré les économies de gestion engagées, cette collectivité a dû accroître la seule ressource dont elle a le contrôle, la Taxe Foncière.

Vous pouvez consulter l'argumentaire du Président Pierre BÉDIER sur le site du Conseil Départemental www.yvelines.fr.

La part Intercommunale a progressé de 61% (hors inflation). Cette augmentation, même si elle est faible en valeur absolue, est la conséquence de l'augmentation du « Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales » (FPIC). Les communes de la CCHVC, étant considérées comme ayant un fort potentiel fiscal, sont taxées par l'état et ce, en faveur de collectivités et groupements

de communes considérés comme défavorisés. Ce prélèvement ne cesse de s'accroître au fil des années. Les deux tiers du FPIC sont financés par la Communauté de Communes, le tiers restant par les communes. Le Président de notre Intercommunalité, Jacques PELLETIER, s'exprime sur ce point dans la rubrique « Entretien avec ... ».

Sur cette somme que vous payez au Trésor Public, seulement un peu plus d'un quart est reversé à la commune. Ce n'est pas de gaieté de cœur que vos élus, à l'unanimité, ont été contraints d'accroître sa part de 6,2% (hors inflation) pour l'année 2016. Cette hausse, que vous retrouvez également sur la part communale de la Taxe d'Habitation dont les trois quarts sont affectés à la commune, représente globalement, pour ces deux taxes, une ressource supplémentaire de 21 557 € pour la commune. Celle-ci ne compense pas la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 31,4% ces deux dernières années, soit 24 870 €. Nous devons également faire face à la part communale du FPIC qui a plus que doublé en deux ans.

Malgré les dépenses imprévues auxquelles nous avons dû faire face, telles la réfection, suite à un défaut d'étanchéité, de la toiture de l'église, les pannes à répétition du camion vieillissant de la commune (que nous avons finalement remplacé), nous avons décidé lors de l'élaboration du budget une diminution des

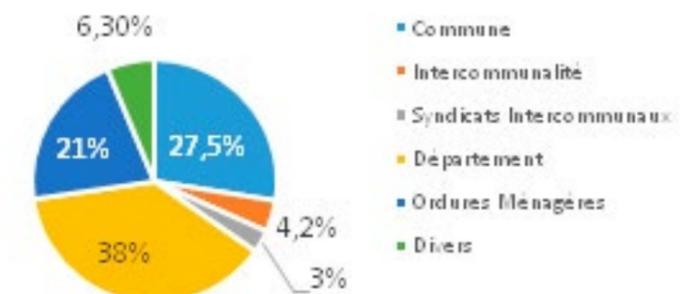
dépenses à caractère général de 2,5% et de 6% pour celles liées aux charges de personnel.

Nous nous devons aussi de préserver un autofinancement suffisant (somme restant après paiement des charges de fonctionnement) pour faire face au maintien du patrimoine communal (voirie, bâtiments communaux, matériel,...). Or, là aussi, les ressources extérieures seront en diminution puisque la loi « NOTRe » a limité le taux de subvention à 70% contre 80% auparavant.

Notre volonté reste de limiter la pression fiscale au strict minimum tout en assurant les services auxquels vous êtes en droit de prétendre et que nous voulons vous assurer. Nous nous maintenons toujours dans les communes où le taux local d'imposition reste parmi les plus faibles en l'absence de ressources liées à l'activité économique. Pour les communes des Yvelines similaires (500 à 2000 habitants), en 2014 (dernières données connues), le taux moyen de la taxe foncière des propriétés bâties était de 11,28% (8,92% cette année pour Choisel) et la taxe d'habitation de 14,19% (12,58% cette année pour Choisel).

Votre Maire
Alain SEIGNEUR

Répartition de la Taxe Foncière



Un PLU¹... pour quoi faire ?

La genèse

Le passage du POS² (en vigueur actuellement sur la commune et ce depuis 1979) en PLU est une obligation fixée par la loi ALUR³ (ou DUFLOT II) de mars 2014. Si nous ne migrons pas nos documents d'urbanisme et ne les modifions pas conformément à cette loi, alors, au 27 mars 2017, nos règles d'urbanisme seront fixées par le RNU⁴.

Le PLU est un document d'urbanisme qui a pour fonction de définir des règles bien mieux adaptées aux réalités et aux besoins locaux que le RNU. En effet, ce dernier s'applique par définition *de la même manière* en pays de bocage, aux villes, aux villages, aux hameaux qu'ils se situent dans le nord de la France comme dans le midi, et alors que les habitudes urbaines y sont très différentes.

Sans PLU, Choisel pourrait devenir un « patchwork urbanistique » sans aucune cohérence.

Compte tenu du manque avéré de logements en France et d'une accession atone à la propriété du fait du prix du marché, le gouvernement a mis fin à deux exigences de constructibilité pour redynamiser le secteur ; le COS⁵ et la surface minimale de parcelle (exigée pour être constructible) vont donc disparaître dans le nouveau règlement.

L'évolution

Après analyse de vos commentaires et remarques recueillis lors de l'enquête publique à laquelle nombre d'entre vous a participé, il ressort quelques appréhensions voire des inquiétudes sur certains sujets.

Des informations erronées ont circulé et semé le trouble chez certains.

Ainsi nous avons entendu que :

- des immeubles allaient être érigés,
 - des préemptions de la part de la commune voire des expropriations allaient être faites,
 - la dénaturation de la commune était amorcée,
 - Choisel était abandonné aux promoteurs,
 - les propriétaires avaient obligation de morceler et vendre leur parcelle, ...
- et même des incompréhensions telles que « Pourquoi abandonner notre bon POS qui satisfaisait tout le monde pour un PLU qui ne nous apportera que des nuisances ».

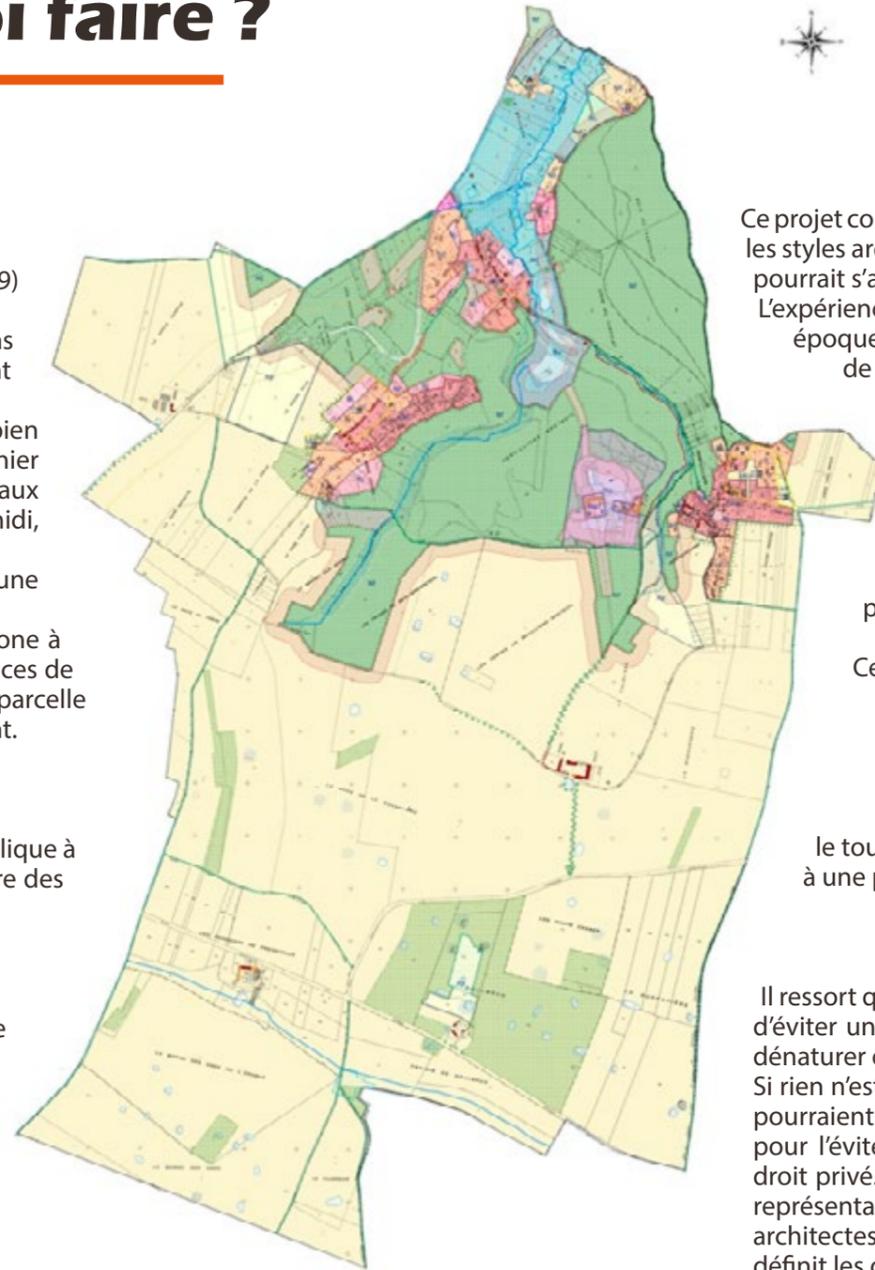
Sachez que rien de tel n'est envisagé.

Soyez d'abord assurés de notre engagement et de notre investissement au travers de nos différentes démarches et représentations extra-communales à défendre le cadre exceptionnel qui nous accueille.

Ce projet de PLU a fait l'objet de débats et vous a été soumis le mois dernier. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir lors des rendez-vous que vous nous avez sollicités. Il va être amendé par l'intégration de remarques pertinentes dont vous nous avez fait part.

Ce PLU va devenir notre règlement d'urbanisme stratégique, il va définir les orientations de la commune pour les 15 prochaines années.

Il faut souligner que l'élaboration de ce règlement est le fruit d'une large concertation avec des instances décisionnaires et représentants de l'Etat (DDT/PNR/Région/CNPF/SIAHVY,...) de même qu'avec la population.



Ce projet communal, contrairement au POS, va consolider l'existant et conserver une cohérence entre les styles architecturaux qui peuvent exister sur notre territoire, il permettra d'éviter un mélange qui pourrait s'avérer désastreux et inharmonieux (Cf. RNU).

L'expérience du POS nous a révélé combien ce dernier était perfectible. Il n'est plus approprié à notre époque et à l'évolution des modes de vie. Rappelons qu'il a été rédigé en 1979, depuis beaucoup de choses ont changé : matériaux, besoins énergétiques, moyens de communication, demandes de rapprochement intergénérationnel, exigences de confort ...

Son contenu

Le PLU est composé de trois parties : un diagnostic qui fait état de la situation actuelle et des besoins futurs, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations nécessaires, et le règlement qui en fournit les outils pour les réaliser.

Ce document a pour but :

- l'accès à tous à un habitat décent
- la préservation et l'amélioration du cadre de vie
- le respect de la faune et la flore
- la facilitation de la reconversion de certaines structures
- la prise en compte des nuisances

le tout en assurant l'intégration des rénovations et/ou nouvelles constructions dans l'existant à une plus large échelle qu'avec le POS.

Mais l'essentiel de vos remarques a porté sur les OAP⁶

Il ressort que pour beaucoup d'entre vous ces orientations sont floues. Ce type d'opération permet d'éviter un blocage qui pourrait être dû à une démarche individuelle et pourrait pénaliser voire dénaturer ou dévaloriser les parcelles voisines.

Si rien n'est fait dans ces zones, si des prescriptions ne sont pas fixées, certaines parcelles éligibles pourraient rester vierges et inconstructibles, ce qui va à l'encontre de la loi ALUR. Le seul moyen pour l'éviter est de créer ces opérations mais il s'agit d'un cadre ne se substituant en rien au droit privé. Votre inquiétude s'est également portée sur la schématisation des habitations et leur représentation ; ce sont des idées générales et non des projets figés. Les propriétaires restent les architectes de leur projet. Les OAP identifiées permettent de répondre en partie au PADD⁷ qui définit les objectifs en matière d'urbanisme des prochaines décennies.

Une structure qui nous protège : le PNR-HVC⁸

N'oublions pas que la commune est classée et qu'à ce titre tous les travaux sont soumis à minima à l'avis de l'ABF⁹, garant d'une intégration harmonieuse des futurs projets. Nous faisons partie d'un Parc Naturel Régional, il s'agit d'un environnement privilégié. A quoi bon habiter dans un tel cadre, si nous n'en approuvons pas les valeurs et ne les défendons pas. Il a été convenu en 2010 avec les municipalités signataires de la charte¹⁰ d'un *développement démographique modéré* et donc d'un accroissement de la population de 0.55 %/an (moyennée sur 15 ans). Cette évolution nécessite la construction d'une vingtaine de nouveaux logements d'ici 2030 dans le périmètre urbain existant, fixé dans le Plan Parc.

1: PLU = Plan Local d'Urbanisme

2: POS = Plan d'Occupation des Sols

3: ALUR = Accès au Logement et un Urbanisme Renoué

4: RNU = Règlement National d'Urbanisme

5: COS = Coefficient d'Occupation des Sols

6: OAP = Orientation d'Aménagement et de Programmation

7: PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable

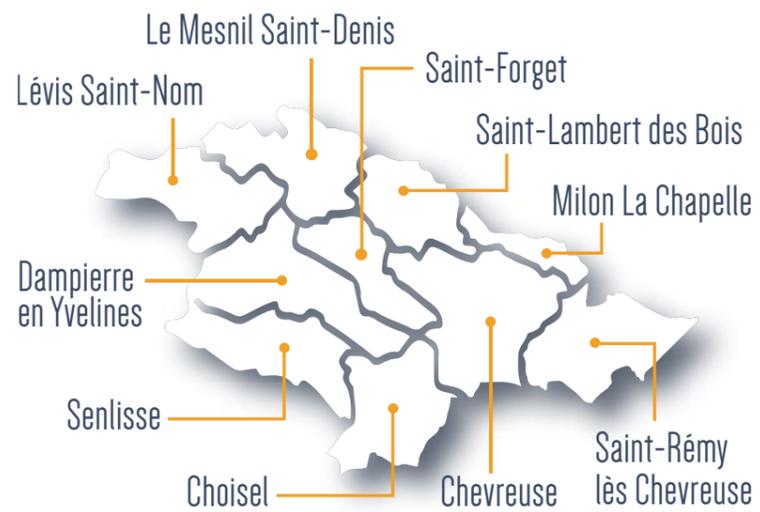
8: PNR-HVC = Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

9: ABF = Architecte des Bâtiments de France

10: Axe 4 de la charte du PNR-HVC



Notre "Entretien avec..." est consacré à M. Jacques Pelletier, Maire de Milon la Chapelle et Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse. Les questions ont été préparées par les deux représentants de notre commune à la CCHVC, votre Maire et son 1^{er} Adjoint.



Jacques Pelletier

Nous vous connaissons en tant que Président de la CCHVC mais les Choiseiliens savent peu de choses de vous. Pouvez-vous, en quelques mots, vous présenter ?

J'ai 73 ans, de formation Ingénieurs Arts et Métiers, après avoir effectué mon service militaire en tant que volontaire à l'aide Technique à la Réunion, je suis tombé par hasard dans l'assurance.

Je me suis spécialisé dans l'assurance construction et j'ai créé ma première société de courtage en assurance, en 1980.

Cette société m'a été achetée en 2005 par la première société de courtage mondiale (US).

J'ai travaillé pendant 3 ans pour cette société et en mars 2008 j'ai pris ma retraite. En juillet de cette même année, j'ai recréé un nouveau petit groupe de courtage d'assurances que je dirige actuellement et qui réunit 60 personnes.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de l'augmentation de la fiscalité prélevée par la communauté de communes ?

L'augmentation de la fiscalité est uniquement due à l'augmentation du FPIC ; l'interco a payé un FPIC de 200 000 € en 2013, 959 580 € en 2015 et 1 423 18 € en 2016 soit 48 % d'augmentation (j'invite le lecteur à prendre connaissance de la prochaine lettre de la CCHVC et à visiter son site où il pourra trouver toutes les explications sur ce sujet). Dans le même temps la dotation d'Etat est passée de 117 824 € à 85 000 € soit une diminution de 38 %.

Enfin la CCHVC a, en 2016, embauché une personne à temps plein. Jusque-là notre Communauté n'avait pas de personnel attiré et cette situation était incompatible avec sa bonne gestion.

Voici les raisons de cette augmentation. Hélas je crains que ce ne soit pas fini, en effet par application de la Loi NOTRe, le législateur oblige les Communautés de Communes (CC) à exercer de nouvelles compétences.

Par exemple : gestion des aires d'accueil des gens du voyage, gestion des Zones d'activité, gestion du développement économique dont le développement d'office du Tourisme, etc.

Voici de nouvelles charges mais en face aucune augmentation des dotations d'Etat.

L'objectif affiché de la création des communautés de communes est la mutualisation de leurs moyens et actions pour en réduire le coût et/ou accroître le service à la population. Où en est la CCHVC dans ces domaines et pensez-vous que cela soit suffisant ?

Pour la mutualisation, nous ne sommes qu'au début du chemin, mais vous devez comprendre que lorsque l'on transfère des compétences des communes à l'interco le maire peut craindre qu'une partie de son pouvoir lui échappe, la psychologie n'est jamais absente de l'action des hommes.

Il faut laisser du temps au temps. Notre CC a été créée en 2013 juste avant les élections municipales de 2014 et juste après nous nous sommes trouvés dans la période de conception du Schéma de

coopération intercommunale de la région Ile de France, période pendant laquelle des esprits chagrins pensaient que notre CC allait disparaître et donc qu'il était inutile de travailler.

La date à laquelle nous sommes entrés en période stabilisée est le 27 mars 2016 date à laquelle le Préfet de notre Département a sacralisé le périmètre de notre CC.

Enfin, on peut se mettre au travail avec une perspective d'avenir.

Quels projets ont été développés ou soutenus par la CCHVC ?

Dans le prolongement de ce que je viens de dire juste ci-avant, il est clair que la CC n'a pas pu développer quel que projet que ce soit, pendant toute la période 2013-2014.

Cependant en mai 2015 et sur une idée de Christian Muller, conseiller municipal de Choisel, nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME. Il s'agissait du système d'éco-mobilité et de bornes de recharge que nous avons inauguré le 8 octobre dernier. Ce projet devrait être un exemple, il a été mené tambour battant. En un mois les dossiers de demande de subvention à la Région IdF et à l'ADEME ont été rédigés. L'accord de ces deux organismes pour nous accorder les subventions a été obtenu en octobre 2015 et nous avons immédiatement lancé une consultation auprès des entreprises concernées. De plus, en février 2016 nous avons obtenu deux autres subventions de l'Etat et finalement le système a été inauguré le 8 octobre 2016, soit moins de 18 mois entre la préparation du premier dossier de subvention et l'inauguration. Ce délai

est considéré par les organismes qui nous subventionnent comme un exploit.

Sachez que deux personnes ont vraiment compté pour que cette opération se réalise, Christian Muller que j'ai déjà cité et que l'on peut considérer comme étant le père du projet, et Bernard Texier de Chevreuse qui n'a pas compté son temps lors de l'exécution des travaux pour coordonner et diriger les entreprises.

J'adresse mes plus vifs remerciements à ces deux personnes.

Enfin, et ce n'est pas neutre pour la CCHVC, nous avons reçu le premier prix de l'AVERE, prix qui nous a été remis le 13 décembre par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat.

Enfin je voudrais formuler un vœu : que toute personne qui dépense une énergie folle pour expliquer que la CC ne peut pas fonctionner, consacre la moitié de cette énergie pour faire en sorte qu'elle fonctionne.

La CCHVC regroupe des communes de démographies fort différentes. D'après vous, qu'est-ce qui en fait l'unité ?

La Haute Vallée de Chevreuse est une « marque » connue en France et même au-delà, comme étant une région bénéficiant d'un cadre environnemental et historique exceptionnel.

L'environnement est donc le lien entre nos communes. Les personnes qui viennent résider dans notre vallée ne viennent pas y chercher un emploi, elles viennent chercher un cadre de vie.

Notre rôle n'est pas de réaliser les grands projets qui pourraient glorifier l'action du président de la communauté ; on ne construira pas une pyramide sur la pointe en vallée de Chevreuse. Notre rôle est, à la mesure de nos moyens, de faciliter la vie des personnes qui résident dans notre territoire et surtout de conserver son attrait. La charte du Parc nous aide considérablement en ce domaine.

La CCHVC est entourée de communautés de communes ou d'agglomérations regroupant de grands territoires et des populations importantes. Ne risque-t-elle pas de se faire absorber par l'une de ces structures ?

J'entends dire que dans quelques années notre communauté sera forcément absorbée par telle ou telle des communautés d'agglomérations voisines.

Pour l'heure, la loi prévoit qu'une communauté de communes pour exister doit réunir 15 000 habitants ; nous sommes 26 000.

Pourquoi serions-nous absorbés par telle ou telle autre communauté ? Le préfet n'a aucun moyen, du fait des dispositions légales qui régissent les intercommunalités, de nous contraindre à rejoindre une autre intercommunalité.

Et comme je le dis souvent, l'Administration ne passera jamais au-dessus de la volonté d'hommes et de femmes décidés à prendre le destin de leur territoire à bras-le-corps et non pas à en confier les clés en des mains lointaines.

En conclusion, quel message souhaitez-vous que retiennent nos administrés ?

Nous vivons dans un environnement exceptionnel. Bien entendu, il y a des choses à améliorer, par exemple le haut débit ; malheureusement, ceci ne dépend pas exclusivement de nous, puisque les financements viennent du département et de l'État. Nous devons composer avec eux et prendre conscience, même si l'on trouve que cela ne va pas assez vite, qu'il est parfois inopportun de taper sur la main qui vous donne à manger.

Mais il y a aussi la conséquence de nos choix, venir habiter dans la vallée de Chevreuse, c'est supporter les inconvénients des avantages : pas ou peu de transports en commun, contraintes pour emmener les enfants à l'école, routes étroites et embouteillages, ramassage des ordures ménagères une ou deux fois par semaine, etc.

Il faut bien se convaincre que la campagne n'est pas la ville et qu'il est impossible de cumuler les avantages de la campagne et ceux de la ville n'en déplaise aux nouveaux rurbains.

Soyons heureux de vivre dans le merveilleux environnement de la Vallée de Chevreuse.





Nous vous proposons de revenir, dans les pages qui suivent, sur quelques-uns des nombreux événements organisés à Choisel ces 4 derniers mois.

Ces événements ont été proposés par la commune (inter-hameaux, célébration des nouveaux arrivants, 11 novembre, Arbre de Noël à Breteuil...) et les associations qu'elle subventionne : le Foyer Rural (moules frites, soutien à des événements de la mairie comme l'inter-hameaux, les journées du patrimoine...), l'Association pour l'Accueil des Enfants à Choisel (cf. « Murder Party », avec l'ALC) et la Maison d'Ingrid (soirées russe, irlandaise, orientale et participation à l'inter-hameaux).

Une nouvelle fois, nous remercions tous les bénévoles qui donnent leur temps et leur énergie pour faire vivre notre village et apporter à tous, quel que soit l'âge, des occasions d'échanger, d'apprendre ou de vous rencontrer...

Ce n'est pas fini ; voici la liste des événements prévus à Choisel dans les quelques mois à venir :

- 19/01/2017 – Repas des Aînés
- 21/01/2017 – Soirée Karaoké
- 25/02/2017 – Concert – Trio VIP a capella
- 04/03/2017 – Carnaval des enfants
- 11/03/2017 – Soirée Rock
- 16/03/2017 – Goûter des aînés
- 25/03/2017 – Invitation des Choiséliens à Breteuil
- 26/03/2017 – Marché de Pâques
- 21/04/2017 – Soirée jeux de société
- 28/04/2017 – Soirée jeunes
- 08/05/2017 – Brocante de Choisel
- 20/05/2017 – Soirée Casino
- 27/05/2017 – Musique au lavoir
- 10/06/2017 – Fête des Voisins
- 24/06/2017 – Fête de la Saint-Jean
- 01/07/2017 – Soirée US

N'hésitez pas à vous rendre sur les sites de la mairie et des associations pour en savoir plus. Vous pouvez également vous abonner à la page Facebook de la mairie, ce qui vous permettra de recevoir les informations utiles en direct (informations locales importantes, alertes, rappel des événements organisés...).

A très bientôt !

La Commission Vie Sociale, Culture, Jeunesse & Sport
Contact : ✉ frederic.julhes@choisel.fr

Le GOÛTER DES AINÉS

Le jeudi 6 octobre, nous nous sommes retrouvés nombreux pour le Goûter des Aînés, rencontre désormais traditionnelle.

Au menu, de délicieuses gaufres légères et parfumées qui, faites sur place par Annie et Maime, ont réjoui nos yeux et nos papilles. Accompagnées de confitures diverses et de boissons variées, elles ont été dégustées avec un grand plaisir.

Ce fut une rencontre chaleureuse et festive qui sera régulièrement renouvelée.



NOUVEAUX ARRIVANTS et ENTRÉES EN 6^e

Bienvenue et Bravo !

Le 14 octobre, le Maire de Choisel a reçu à la mairie les nouveaux arrivants de l'année. En compagnie des adjoints et de conseillers, ainsi que des représentants des associations, il leur a remis des petits cadeaux de bienvenue, ainsi qu'une médaille du travail bien méritée à une habitante du village.

A cette occasion, le premier adjoint a félicité les élèves du village qui passent en sixième cette année en leur remettant une tablette tactile (pour réviser bien-sûr...).



AMÉNAGEMENT du PARC de la MAIRIE

Avis favorable de la commission départementale

Comme déjà annoncé dans les Échos et en Conseil, nous avons lancé une étude d'aménagement du parc de la mairie, aménagement très intégré, pour lequel nous avons obtenu une aide du PNR et une subvention de notre Sénateur, Gérard Larcher. Afin de réaliser une implantation mettant en valeur le cadre magnifique autour de la mairie tout en apportant des services aux Choiséliens, nous avons fait appel à une paysagiste, retenue après un appel d'offres. Il s'agit de l'Atelier Ortepastre.

Avec elle, nous avons beaucoup travaillé à la fois sur l'implantation et sur le choix de chaque élément (un terrain de pétanque, deux tables près de la Maison d'Ingrid, quelques bancs, des jeux pour enfants et quelques agrès pour sportifs en phase 1, d'autres éléments, notamment un terrain multisport, étant prévus en phase 2).

Le 15 novembre 2016, le projet est passé en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites à Versailles, instance très importante compte tenu de la situation du projet et constituée de représentants clés de la région et du département (Président du PNR etc.).

A l'issue de l'étude de notre dossier et de la présentation orale, cette commission a donné **un avis favorable au projet** (phase 1 et phase 2), soulignant la qualité de l'intégration proposée.

C'est une excellente nouvelle, qui récompense le travail de la commission dédiée à ce projet et de l'Atelier Ortepastre.



Association d'Accueil des Enfants à Choisel

AAEC Accueil du soir

Nous avons redémarré l'année scolaire avec 21 enfants inscrits au périscolaire du CP à la 5^e (très forte progression) et avec la même équipe d'animation que l'année dernière, composée de Violeta, Martine, Françoise et Tony.

Pour rappel, cet accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h20.

Nous prenons des inscriptions toute l'année.

Pour tous renseignements, merci de contacter Clotilde Chaudé au 0615795597.

TAP

15 enfants de primaire sont inscrits au TAP le jeudi de 13h30 à 16h30.

Le 1^{er} trimestre était axé sur la sensibilisation à la musique classique et à la préparation d'un sympathique spectacle (avec de magnifiques costumes) qui a été présenté aux parents à l'occasion du Noël des enfants, à l'Orangerie du château de Breteuil, autour du thème des contes.

Nous avons pu encore apprécier cette année l'implication de Denise Bruandet, professeur de Danse à Chevreuse et de Violeta et Tony qui l'ont efficacement épaulée.

Afin de conclure cette thématique, nous organisons grâce au soutien financier de la mairie une sortie à la Maison de la Radio, le samedi 22 avril.

Programme du début d'année :

- 5/1/17 : création et mise en place d'un potager
- 12/1/17 : apprendre les principales notions du tri des déchets
- 19/1/17 : intervention d'un pompier
- 26/1/17 : poterie
- 2/2/17 : apprendre le compostage à Choisel

Une structure d'accueil périscolaire appelée l'AAEC (Association d'Accueil des Enfants à Choisel) existe au sein de notre village depuis quelques années. Elle est gérée par des parents bénévoles, avec le soutien de la Mairie et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cet accueil est ouvert aux enfants de Choisel et autres communes, scolarisés en primaire et au collège (6^e et 5^e) tous les jours d'école de 16h30 à 19h20 (hors mercredis). Les enfants sont encadrés par un professeur des écoles et un animateur. Ce qui leur permet de faire leurs devoirs en petit comité mais aussi de se détendre et faire la connaissance des autres enfants des différents hameaux du village.

Cet accueil propose en plus, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires (TAP), pour les enfants scolarisés en primaire, des activités variées par période scolaire (voir la liste sur le site de la mairie).

La structure est souple et peut accueillir les enfants régulièrement (1 à 4 j/semaine) ou ponctuellement : il suffit pour cela d'adhérer à l'association et d'inscrire l'enfant. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des acteurs bénévoles de cette association :

- Clotilde Chaudé, La Ferté : 06 15 79 55 97
 - Andréa Ravary, Herbouvilliers : 06 20 58 52 24
 - Marie-Jeanne Julhes, La Ferté : 06 73 33 23 33
 - Valérie Layet, Château de Breteuil
 - Caroline Markarian, La Ferté
 - Clémence Alasseur, Herbouvilliers
 - Gaëlle Samuel, Herbouvilliers
 - Cécile Dispau, La Fillolière
- ainsi que par mail : accueilchoisel@gmail.com

Les bulletins d'inscription et informations sont disponibles sur le site de la mairie de Choisel : www.choisel-commune.fr (rubriques vie locale et scolarité). Une adhésion à l'Association par année civile est obligatoire pour les enfants inscrits (une seule par famille). Un tarif journalier est ensuite appliqué. Une adhésion de soutien est également possible.



Accueil pour les Jeunes de Choisel (AJC)

Créé en début d'année 2016, l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans connaît un franc succès.

Nous comptons déjà 21 adhérents.

Ils se réunissent tous les 15 jours le mercredi de 16 à 19h autour de Tony avec une animation différente (initiation au hip hop, transfert sur teeshirt, vision d'un film...).

Actuellement, ils canalisent leur énergie (!) pour monter un spectacle.

En partenariat avec l'ALC, des événements sont organisés ponctuellement pendant les vacances scolaires ; ainsi ils ont pu résoudre l'énigme d'une murder party (version dédiée aux jeunes) pendant les vacances de la Toussaint !

Le 13 janvier 2017, ils seront conviés à un repas... préparé par leurs soins et, courant mars, ils prévoient d'aller au Théâtre de Saint Quentin !

Si vos ados ont envie de rejoindre cet accueil, n'hésitez pas à contacter les acteurs bénévoles de cette association. L'adhésion est de 10 euros par jeune.

Toute information peut être obtenue auprès des acteurs bénévoles de cette association (Cf AAEC) ou sur le site de la mairie à la rubrique Vie locale / Associations, ou par mail à : jeunes.choisel@gmail.com



Noël à Breteuil

Encore un très grand merci au Marquis de Breteuil de nous avoir accueilli le 14 décembre pour l'arbre de Noël de Choisel.

Le spectacle des enfants, préparé par Denise Bruandet (AACC, Association Au Cœur de Chevreuse), l'AAEC et Violeta était magique, une nouvelle fois. Tout comme les tours de la magicienne Léa, qui a formé nos enfants sous nos yeux.

Enfin, merci au Père Noël, toujours ponctuel à Choisel (même s'il tape un peu fort sur la porte de l'Orangerie !) et surtout attentif à apporter à chaque enfant un cadeau bien choisi (a-t-il des tuyaux sur la commune ?).

Et merci à vous tous, les habitants de Choisel qui êtes venus si nombreux, pour vos sourires et la joie partagée.

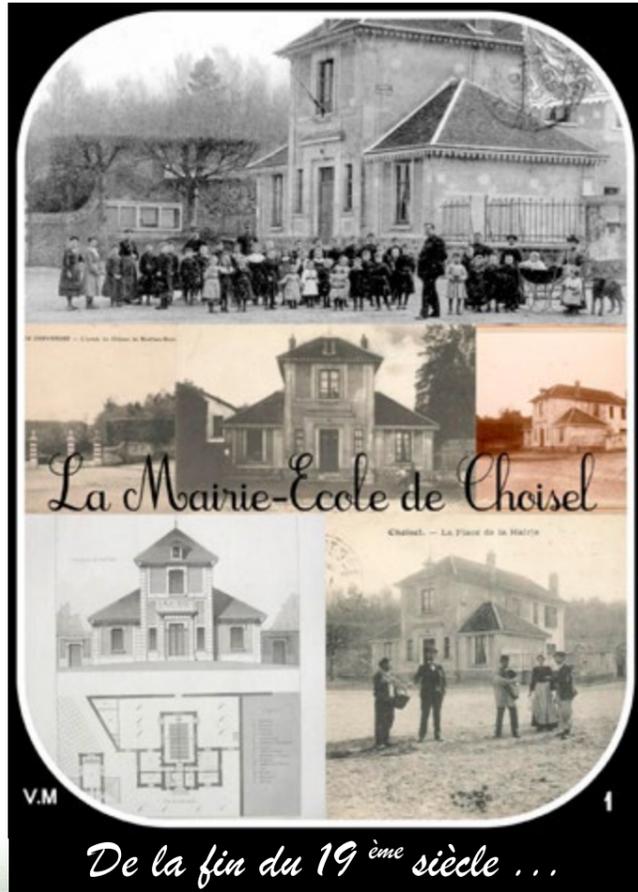
La commission Vie Sociale de Choisel





étrospective ... rétrospective ... rétrospective ... rétrospective ... rétrospective... rétrospective ... rétrospective ... rétrospective ... rétro

Week-end du Patrimoine : c'est la rentrée des classes à Choisel !



Le temps d'un week-end, celui du patrimoine, les 17 et 18 septembre derniers, Choisel a vu ouvrir son ancienne école.

Et c'était un peu comme si elle n'avait jamais fermé ! Des tables, des chaises, un tableau, des craies qui crissent, des écoliers... et même une maîtresse d'école !

Les enfants ont dansé de joie sur la place de l'église (nous avons des photos qui l'attestent) et, ni une ni deux, les visiteurs les plus prompts se sont attablés et ont pu faire des exercices, comme avant, en utilisant leurs ardoises. Des bons souvenirs, beaucoup de rires et plutôt des bonnes notes, c'était vraiment un bon moment. Même le goûter d'antan était prévu (merci au foyer rural de Choisel pour son aide).

Et sur les murs, 15 très beaux tableaux rappelaient l'histoire de l'école, avec des photos et documents de la fin du 19^e siècle aux années 70, important travail de collecte réalisé par une conseillère de Choisel, Véronique Manouvrier. Les visiteurs les ont observés avec attention pendant deux jours, et on a pu voir de-ci, de-là, de nombreux sourires mais aussi parfois de l'émotion, quand d'anciens élèves se retrouvaient 40 ou 50 ans en arrière.

Ces documents et photos sont consultables sur le site de la mairie de Choisel : www.choisel-commune.fr, que nous vous encourageons à visiter.

Par ailleurs, et comme chaque année, notre église et le lavoir (notamment) étaient ouverts aux visites, avec des commentaires à certaines heures.

Un grand merci à tous les bénévoles, ainsi qu'à Pierre Cloteaux et Evelyne Roques pour leur investissement et leur aide précieuse.

L'école à Choisel

L'école a rythmé la vie de Choisel pendant des décennies. Son arrêt au début des années 80 a changé beaucoup de choses. Choisel est resté un village magnifique, où il fait bon vivre, mais son cœur a ralenti, les enfants (et leurs parents), dispersés dans différentes écoles, différentes classes dans les communes alentour, se connaissaient moins.

La création de l'AAEC (accueil des enfants le soir), puis des TAP de Choisel et l'extension à l'AJC (accueil des jeunes) ont permis de recréer ces liens sociaux. Et cela dans les mêmes locaux, ce qui prolonge la vie de notre école et ajoute au charme.

Longue vie à notre ancienne école, à nos associations locales et ... vive les vacances quand même !



Samedi 17 Septembre après-midi BACK to the Fifties à CHOISEL Programme

- A partir de 14h00
Expo vieilles voitures sur la place et ouverture de l'exposition dans l'ancienne école.
 - 14h30 - Spectacle / scénettes
 - 15h00 - Dictée / exercices du certificat d'études (pour les parents et les grands !)
 - 16h00 - Remise des copies
 - 16h30 - Récompense (quelles que soient les notes) sous la forme d'un goûter d'époque
 - 17h00 - Chronique d'une école rurale par M. Despradelles
- Toute la journée, des anciens instituteurs et élèves seront présents pour évoquer leurs souvenirs.

MAIRIES-ECOLES

CHOISEL

WE du Patrimoine
17 & 18 septembre 2016

Venez voir notre ancienne école revivre
le temps d'un WE à CHOISEL

Exposition ouverte de 14h00 à 18h00 à l'Espace Ingrid Bergman de Choisel (place de l'église) les samedi 17 et dimanche 18.
Animations le samedi 17/09, voir programme au verso.
Visites de l'église et du lavoir.
Organisé par la mairie de Choisel, www.choisel-commune.fr





rétrospective ... rétrospective ... rétrospective ... rétrospective...

Maison d'Ingrid de Choisel



Continuons à aller de l'avant !

2016 a été une année de montée en puissance progressive pour la Maison d'Ingrid, avec de vrais succès comme la soirée Russe, la soirée dansante Irlandaise et ses danses giges endiablées ou bien encore, dans un autre registre la soirée « permanence » et sa dégustation de vins, enfin, plus récemment la soirée Orientale, les nombrils étaient de sortie et n'avaient qu'à bien se tenir... Forte de ces succès, l'équipe de la « MIC » continue à innover pour vous proposer des soirées très différentes, pour tous les « goûts », pour tous les âges. Nous aspirons à devenir un lieu de vie de la commune de Choisel. Pour nous, une soirée réussie c'est une bonne participation, une bonne ambiance et la venue de « nouvelles têtes » qui en amènent de nouvelles et ainsi de suite...

Nouveautés pour 2017 : soirées TAROT !

Dès le mois de Janvier 2017, tous les premiers vendredis du mois nous vous proposerons une soirée pour jouer aux tarots en toute convivialité. Pour faciliter la mise en route de cette première rencontre de jeu de cartes et l'intérêt du jeu, nous constituerons un groupe d'au moins 5 joueurs. Pensez à nous contacter par mail, par téléphone ou mieux, en venant nous rencontrer un vendredi soir. Fous de tarots ou débutants, vous serez les bienvenus... Et si, quelques jeux de cartes ou de tarots trainent « perdus » au fond de votre armoire, pensez à les rapporter, on en aura bien besoin !

Demandez le programme !

1er semestre 2017, manifestations et festivités



Samedi 21 Janvier, Maison d'Ingrid : **Soirée Karoké**

Samedi 11 Mars, Espace Ingrid Bergman : **Soirée Rock** (musique live)

Vendredi 21 Avril, Maison d'Ingrid : **Soirée Jeux de Société**

Samedi 20 Mai, Espace Ingrid Bergman : **Soirée Casino**

Samedi 1er Juillet, Terrasse d'Ingrid : **Soirée US Indépendance Day**
(musique live)

La Maison d'Ingrid se veut un lieu de rencontre, de culture, de dialogue et de convivialité. De nombreux projets sont également à l'étude.

Entre autres, dès l'année prochaine « la terrasse d'Ingrid » prendra forme avec l'installation permanente de tables en bois. Sachez que toute l'équipe de bénévoles de la Maison d'Ingrid compte sur votre soutien et est ouverte à toute forme de collaboration.

Pensez aussi à nous rendre visite lors de nos permanences du vendredi soir (de 18h à 20h).

Contacts :

Maison d'Ingrid de Choisel
1, route de la Grange aux Moines
06 457 426 85

✉ maison.ingrid.choisel@gmail.com

Site internet : www.maisoningrid-choisel.fr

📘 <https://www.facebook.com/MaisonIngridChoisel>

Les soirées à la Maison d'Ingrid



Soirée Pub Irlandais



Soirée Orientale



Soirée Russe





Soyons Éco-mobiles !

Des services proposés par la CCHVC disponibles à votre porte

INTERNET : le THD

Le syndicat mixte « Yvelines numériques » a officialisé en octobre 2016 le planning des MED (Montées En Débit) prioritaires dans les Yvelines. Ces montées en débit seront réalisées en 7 vagues successives en 2017. Les communes de la CCHVC concernées (CHOISEL, MILON-LA-CHAPELLE, SAINT-LAMBERT-DES-BOIS et SENLISSE) font partie de la seconde vague, dont les travaux sont prévus entre février et octobre 2017.

Les communes qui n'ont pas encore la fibre optique et ne sont pas concernées par les MED seront équipées en FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) en deux phases : 2018-2019 et 2019-2020. Le déploiement du FTTH dans les communes qui auront bénéficié de MED aura lieu à partir de 2022.

Renseignements complémentaires sur les sites www.cchvc.fr et www.choisel-commune.fr

Un car de transport scolaire bloqué à La Ferté

Le matin du 14 Novembre dernier, le car qui transporte nos enfants vers le collège de Chevreuse a été bloqué une dizaine de minutes par le stationnement désordonné de véhicules route de la Grange aux Moines. Un minimum de civisme aurait évité cet évènement inacceptable.

Nous avons déjà informé les riverains de cette voie sur la nécessité de stationner prioritairement leur véhicule sur leur propriété. D'autre part, la suppression d'aire de stationnement privé ou l'aménagement de garage pour une destination autre que le stationnement est illégal et susceptible de poursuite.

Devant le blocage récurrent de véhicules de transport ou de collecte des ordures ménagères, la commune a demandé à l'agence départementale de conseil aux communes rurales « Ingénieur'Y » de réaliser une étude sur l'aménagement de la route de la Grange aux Moines pour y sécuriser la circulation et y réglementer le stationnement. Le projet sera présenté aux riverains de cette voie au cours du premier trimestre 2017. Un balisage expérimental sera ensuite mis en place avant la réalisation définitive des aménagements et de la signalétique.

Nouveaux démarchages sur la commune

Plusieurs administrés de Choisel ont reçu des courriers de propositions d'achat de leur propriété de la part de promoteurs peu scrupuleux. En cette période de révision des règles d'urbanisme, certaines personnes pourraient penser que cette prospection commerciale est pilotée par la commune. Nous tenons à réaffirmer qu'il n'en est rien. La commune n'a aucune part dans cette démarche.

Nous avons aussi été alertés de la présence de démarcheurs qui proposaient de réaliser le bilan énergétique de vos habitations en sous-entendant que celui-ci était obligatoire. Ne vous laissez pas abuser par ces affirmations sans fondement. Il s'agit de sociétés commerciales peu scrupuleuses, qui se prétendent parfois mandatées par des organismes publics, dans le but de vous inciter à leur confier des travaux. D'autres entreprises vous sollicitent également pour modifier vos abonnements de fourniture énergétique. Nous vous conseillons la plus grande vigilance. Nous sommes à votre disposition pour toute aide ou conseil que vous jugeriez utile.

La commune ne mandate aucune société pour réaliser des prospections commerciales. Si un prestataire de services publics devait intervenir sur la commune vous en seriez informés par nos soins en amont.



AUTOPARTAGE

Des véhicules électriques à proximité pour réaliser facilement tous les petits déplacements, privés ou professionnels, pour une durée de 30 minutes à 24 heures et plus. Parking, énergie et assurance inclus. Des voitures toujours propres.



COVOITURAGE

Des trajets et des frais partagés : je covoiture ou je suis covoituré. Fonctionne avec les voitures de l'autopartage. Également, si vous ne pouvez pas conduire, un service inédit de mobilité solidaire dénommé Soli-Drive : il permet à une personne ayant besoin de se déplacer de faire appel à un conducteur bénévole grâce à une plateforme de location et de mise en relation.



RECHARGE

Des bornes de recharge facilement accessibles pour tous vos véhicules électriques personnels : voitures, twizty, vélos à assistance électrique.

offre de lancement !
service de recharge gratuit
jusqu'au 30 juin 2017

Infos et inscription sur
www.cchvc.clem.mobi
ou sur l'application Clem



Le samedi 8 octobre 2016 s'est déroulée à Chevreuse l'inauguration du service d'écomobilité mis en place par la CCHVC (16 voitures disponibles dans les 10 communes), en présence notamment de Valérie Péresse (Présidente de la région Île-de-France), de Serge Morvan (Préfet des Yvelines), de Jacques Pelletier (Président de la CCHVC), et de Claude Génot (Maire de Chevreuse).

Alain Seigneur, notre maire, assistait également à la cérémonie, ainsi que d'autres conseillers et notamment Christian Muller (conseiller de Choisel ayant participé à la mise en place du projet avec la commission Transports de la CCHVC, cf. Les Echos #55).

Notre borne, à Choisel, est installée sur le parking de la mairie.

Pour accéder aux services :

- 1- rendez-vous sur www.cchvc.clem.mobi
- 2- choisissez un service en cliquant par exemple sur le pictogramme Autopartage
- 3- dans la zone « à proximité de », tapez Choisel
- 4- plus bas, cliquez sur « Je m'inscris dès aujourd'hui » puis Suivant
- 5- entrez les informations de l'utilisateur, puis Validez
- 6- renseignez le mode de règlement : Paypal, CB ou prélèvement automatique
- 7- connectez-vous avec les identifiant et mot de passe que vous avez choisis dans l'étape 5, et réservez.

Tarifs :

Autopartage : par tranches d'une demi-heure au prix de 7 € pour la 1^{ère} heure, puis dégressif jusqu'à 1 € de l'heure (24 heures : 45 € = 1,87 € de l'heure) (*)

Covoiturage : partage des frais de 0,12 €/km, avec un minimum de 1,9 € la course (*)

Recharge : service gratuit jusqu'au 30 juin 2017

(*) : + 4 € de frais de gestion par mois, facturés uniquement si utilisation du service dans le mois

Une nouvelle rubrique de nos Échos

A mon arrivée à Choisel ce fut un coup de foudre : la tranquillité, le charme du village et surtout la nature ! Pouvoir habiter dans un tel cadre est comme un privilège, chaque saison offrant un nouveau décor et surtout de nouvelles possibilités créatives.

Mes préférées sont l'automne et l'hiver qui regorgent de richesses et de découvertes lors des promenades, lorsque les sols deviennent dégagés : des glands, des châtaignes et leurs bogues, des feuilles colorées, du bois mort, des petites pommes de pin et quelques curiosités de la nature trouvables si, comme moi, vous marchez beaucoup en scrutant les alentours ! A tout cela, on ajoute les fêtes de fin d'année et nous obtenons tous les ingrédients pour se faire plaisir et créer une décoration de fête qui nous ressemble, idéale à faire en famille.

Boules de Noël personnalisées

A chacun ses goûts ! Selon vos envies, votre patience et le temps dont vous disposez :

- **Une boule 100% nature !** Il vous suffit de mettre vos éléments dans la boule en appliquant un petit point de colle.
- **Une boule biface :** dans un carton il faut découper un cercle du diamètre de la boule. Vous pouvez alors faire 2 décorations différentes ! Un côté nature et un côté peint ; incorporer des photos ; fixer des éléments ; mettre du texte ou des éléments en 3 dimensions, les possibilités sont infinies pour s'adapter à votre thème et chaque boule est unique.
- **Une boule à votre image** avec tout objet ou élément qui a de l'importance à vos yeux !



Les petits plus

- mettre de la fausse neige et peindre les bords des pommes de pin pour donner l'aspect enneigé.
- découper sur la 1ère feuille avec motif d'une serviette en papier le motif de votre choix ; le coller sur la face interne de la boule avec le motif vers l'extérieur et appliquer de la peinture blanche juste derrière : le motif ressort complètement et vous pouvez ensuite peindre autour comme vous le souhaitez.

Les finitions

Une fois la boule fermée, vous pouvez appliquer de la peinture autour de la jonction en tapotant, pour l'atténuer ou la faire disparaître, et imiter la neige. Et si vous avez des pochoirs, vous pouvez décorer la boule de flocons de neige, de sapins ou autre ;-). Enfin, attachez bien évidemment un morceau de fil ou de ruban pour accrocher la boule dans votre sapin ou sur une suspension !

Petite astuce

Herbouvilliers recèle un petit coin avec de très jolies petites pommes de pin, trouvé par hasard et pourtant si visible ;-)



- Matériel principal nécessaire :
- une boule transparente
 - la récolte de votre balade
 - de la peinture
 - un ruban/ du fil
 - du carton fin

Boronat

"Graphiste"

40 ans de traits et de couleurs

les bases du métier

les bases du métier

A mes débuts dans les années 70, il était plus que souhaitable de maîtriser et/ou de comprendre **4 éléments** fondamentaux que sont : **Le dessin**, qui n'est rien d'autre qu'une succession de traits, mais qui doivent être domptés; *les Compagnons Bâisseurs de Cathédrales* disaient "le trait est vivant la main doit l'apprivoiser". **Les couleurs**, complexes qui peuvent nous envoyer tellement de messages sur la forme, le poids, l'émotion, la culture. **L'œil**, ce messager imparfait, on peut le flatter, le séduire mais aussi le tromper. Pour finir, sans que tout ceci ne soit exhaustif, **la lumière** ou son absence, peut servir de fil conducteur, d'excitant ou d'apaisant.

A cette époque un graphiste (en général, car il y avait des spécificités dans le textile, la tapisserie et autres) exerçait dans la publicité ou, de façon plus large, dans la communication. Le graphiste se devait d'être complet ou, au minimum, l'exécutant de ses propres créations.



les outils et leurs évolutions



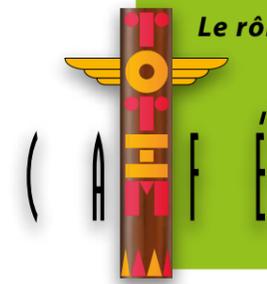
les outils et leurs évolutions

Tout n'était que trait et encre de chine. Un document, pour qu'il puisse être exploité, était dessiné en noir avec un tire-ligne (sorte de réservoir rempli d'encre, avec une vis qui servait à régler l'épaisseur du trait). Si le trait était épais, on se servait d'un pinceau, bien sûr de compas, de traceur d'ellipses (plaque en plastique découpée par des ellipses de tailles différentes) et de perroquets, qui nous servaient de guides pour les grandes courbes.

Le document avait un support qui servait à coller en place tous nos éléments, "la carte-porcelaine". On traçait avec un crayon à papier (bleu car invisible aux étapes suivantes) et l'on collait logo, texte, visuel en indiquant, sur un calque posé par dessus, toutes les informations nécessaires au photogreveur qui s'occupait de rendre tout ceci en couleurs. Pour ce qui est de l'exécution d'élément, comme un logo, on le réalisait aussi en noir et blanc (sur une carte à gratter pour pouvoir corriger les imperfections). Il était ensuite photographié à la taille réelle pour le "document" final.

En ce qui concerne les textes, c'était encore plus complexe. A partir de pages dactylographiées, nous devions compter les signes pour calibrer notre texte à la taille voulue. Il fallait choisir la "typo", les caractères, les graisses, les corps des titres, sous-titres et le texte courant. Ensuite, grâce à des indications dignes de hiéroglyphes, nous transmettions à un compositeur et/ou à un photocompositeur. Après quelques heures, ou quelques jours, nous récupérions les textes à la bonne taille, avec les bons caractères et les mettions en place sur ce fameux "doc".

Je vous fais grâce de tous nos outils comme la colle liquide (gutta percha) avant l'arrivée des bombes aérosol, du vaccinostyle qui nous servait à gratter nos erreurs (détourné de la vaccination), du rotiring (stylo tubulaire à encre dont les tailles étaient prédéfinies), de l'aérographe pour les illustrations en couleurs et les retouches photos.



Ecoute, analyse et création

Le rôle du graphiste : il doit traduire la volonté d'une entreprise en révélant le positionnement d'un produit ou d'un service ses qualités et les avantages par rapport à ses concurrents, grâce à des signes des symboles des visuels, illustrations ou photos et du texte. Il doit aménager ces éléments de façon efficace sur le support de communication (packaging, affiche, annonce, mais aussi vêtement, véhicule etc, pour et dans cet ordre : Être vu (attraction), séduire (émotion), efficacité (compréhension), marquer (mémorisation), afin de déclencher l'acte.

les outils et leurs évolutions

En 1985 la révolution pointait le bout de ses pixels avec mon premier Apple IIc. Ensuite vint le Macintosh avec sa cohorte de logiciels Freehand, quark x'press, Illustrator et Photoshop. Aujourd'hui tout ceci paraît évident mais, à cette période, peu de professionnels croyaient à ces outils. Les critiques fusaient, mauvaise qualité, peu de caractères disponibles, incompatibilité des systèmes, lourdeur des fichiers, peu de mémoire sur les Mac, pas de concordance entre les couleurs lumière (RVB) et les couleurs papier (CMJN) et j'en passe, mais l'avenir était au présent.

S'en sont suivi des années incroyables de pionniers où tous nos rêves étaient possibles. Jusqu'au jour où le web a fait croire à tous, que tout était gratuit et que tout le monde était graphiste ...snif !!!



La couleur, la forme et le fond

Tant de choses à dire sur les couleurs, sans vouloir en étaler de trop. La seule qui soit appréciée par notre œil (nerf optique /cerveau) c'est le "noir", car il y trouve le repos, donc le graphiste qui propose une couleur, sait que sa complémentaire va être souhaitée par l'œil (couleur + sa complémentaire = noir). Les contrastes servent à l'efficacité de la perception du message coloriel (contraste de couleurs et de tons). Le blanc ou la lumière, sont le fil conducteur du déplacement du regard. Les couleurs dont la perception, nous donne à imaginer des informations sur leurs poids, volume, qualité, pureté, mysticisme etc sont aussi un fait culturel et sociétal, elles évoluent donc dans le temps. Imaginez-vous qu'il y a 30 ans le "vert" était onis du "packaging" alimentaire, en 2016 c'est lui qui prédomine dans ce domaine. D'où l'importance de maîtriser ce sujet, le graphiste est aidé dans cette tâche, par des guides et des nuanciers type Pantone pour l'écran et le papier.

Beaucoup d'éléments sont à prendre en compte dans une composition type "packaging". En premier lieu, une écoute attentive des demandeurs et une compréhension claire des objectifs. Des informations techniques, tels que, les déplacements du consommateur (vitesse 1m/s dans un hyper), le nombre de références produits (plusieurs dizaines de milliers), le "pack", sur lequel le graphiste travaille, ne sera vu que si il a une taille minimum (18 cm). L'analyse de la concurrence, primordiale pour la différenciation et les codes du marché. Ensuite vient le travail de conception, la couleur sera la première chose visible, puis la forme, les visuels, logos et en dernier les textes, tout doit être géré par le graphiste avec plus ou moins de poids suivant ses arguments et sa notoriété.

Pour finir, le métier dans son fonctionnement a changé. Les attentes et les responsabilités du graphiste aussi, par le passé son rôle commençait à l'analyse et à la synthèse "du brief client", il proposait les pistes de créations en les argumentant, les maquettes finalisées, la mise au point, puis les documents d'exécution définitifs, il avait un rôle de directeur artistique pour les photos et les illustrations quand il ne les faisait pas lui même, préparait et suivait les épreuves de contrôles chez le photogreveur, il terminait sa mission en assistant au calage machine chez l'imprimeur et signait le "B.A.T.", ainsi il garantissait la conformité de toute "la chaîne graphique" de fabrication.



La couleur, la forme et le fond

urgences

17 gendarmerie

18 pompiers

15 SAMU

112 urgences
Europe

centre
anti-poison 01 40 05 48 48

SOS médecin 01 39 58 58 58

hôpital de
Rambouillet 01 34 83 78 78

hôpital
d'Orsay 01 69 29 75 75

Allo enfance
maltraîtée 119

Solidarité
vieillesse 39 77

SOS amitiés 01 42 96 26 16

Drogue
info service 08 00 23 13 13

Dépannage
ErDF 0972 675 078

Dépannage
Lyonnaise
des Eaux 0977 401 113

